



Le remplacement du revenu pour les professionnels de la santé

Avez-vous jamais songé à ce qui arriverait si vous ne pouviez plus travailler? Où trouveriez-vous l'argent pour conserver votre niveau de vie? Comment feriez-vous pour continuer à exploiter votre cabinet?

Manuvie propose un vaste éventail de produits d'assurance prestations du vivant de premier ordre destinés à protéger votre mode de vie advenant une maladie ou une blessure. La Série Procadres est un produit complet de remplacement du revenu offert à des taux de primes concurrentiels et assorti de caractéristiques* innovatrices :

Rente pour invalidité catastrophique

Cette garantie vous procure un supplément de rente mensuelle de 25 % destiné à couvrir le coût des soins supplémentaires résultant d'une invalidité catastrophique.

Avenant Protection de la santé

Cet avenant est offert aux spécialistes en soins médicaux et dentaires qui utilisent des techniques effractives et sont en contact avec des liquides organiques. Il protège votre revenu durant la phase asymptomatique du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), de l'hépatite B (VHB) et de l'hépatite C (VHC) si la réglementation vous oblige à cesser vos activités. Notre version améliorée couvre aussi votre revenu si vous abandonnez volontairement vos fonctions parce que vous craignez de transmettre le virus à vos patients, que le risque soit réel ou perçu.

Avenant Propre profession

Cet avenant élimine l'obligation de cesser de travailler pour pouvoir recevoir une rente d'invalidité totale. Autrement dit, vous êtes considéré comme totalement invalide si une blessure ou une maladie vous empêche de vous acquitter des principales fonctions de l'emploi que vous exercez quand vous êtes devenu invalide, même si vous entamez par la suite une nouvelle carrière.

Avenant Amélioration automatique de la garantie (AAG)

Cette caractéristique intégrée a pour effet d'augmenter automatiquement chaque année votre rente mensuelle de 5 % – un moyen simple et rapide d'augmenter le montant de votre couverture à mesure que votre revenu croît.

Avenant Assurance complémentaire (AC)

Cet avenant vous permet de souscrire un supplément d'assurance sans avoir à présenter une preuve de bonne santé si votre revenu augmente considérablement en raison, par exemple, d'une promotion ou d'une expansion de l'entreprise. Une double option spéciale vous est également offerte dans les 90 jours suivant la perte de votre assurance collective.

Diplômés récents

Nous n'imposons pas les exigences habituelles en matière de revenu aux diplômés récents des professions libérales.

*Certaines restrictions quant à l'admissibilité peuvent s'appliquer.

Causes d'invalidité

Le tableau suivant indique les diverses causes d'invalidité des professionnels et des cadres qui reçoivent actuellement¹ une rente de Manuvie. Les troubles musculosquelettiques et les troubles psychiatriques et psychologiques représentent la plus grande partie des causes d'invalidité.

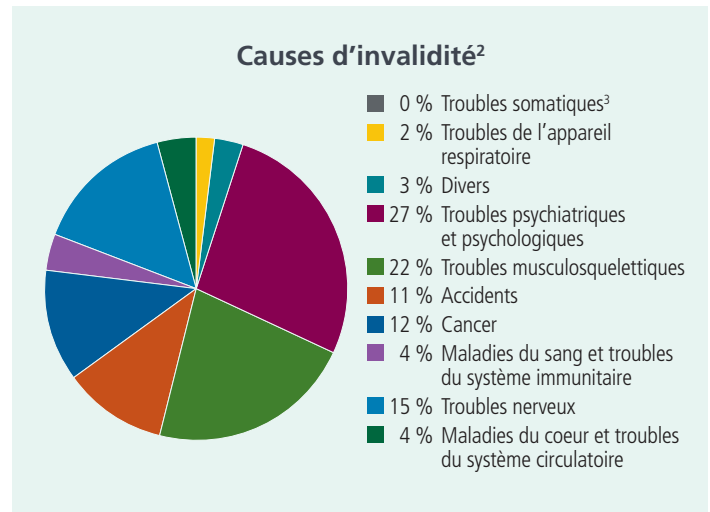
Les faits

Les exemples ci-dessous sont tirés de nos dossiers de règlement au 31 décembre 2017. Une invalidité a interrompu la carrière de ces professionnels de la santé ou, dans certains cas, y a mis fin.

¹ Au mois de janvier 2018

² Selon nos dossiers de règlement, en date du 31 décembre 2017, pour les catégories professionnelles 4A et 4S

³ Les troubles somatiques comprennent la douleur chronique, le syndrome de fatigue chronique et la fibromyalgie



Profession	Année de l'invalidité	Cause de l'invalidité	Âge au début de l'invalidité	Prestations versées à ce jour
Hygiéniste dentaire	1998	Dépression majeure	37	637 846
Professionnel de la santé	1994	Cancer, VIH+	33	283 612
Orthophoniste	2010	Troubles anxieux	53	300 863
Infirmier auxiliaire autorisé	2003	Dermatite de contact grave	42	607 054
Podiatre	1999	Traumatisme cérébral grave	46	1 602 078
Physiothérapeute	2009	Dépression majeure	34	273 796
Dentiste	2007	Troubles intestinaux chroniques	50	598 180
Vétérinaire	2017	TSPT, anxiété, dépression	47	56 609
Diététicien autorisé	1983	Traumatisme crânien grave	29	449 291
Endocrinologue	2008	Eczéma grave	46	878 152
Urologue	2006	Tremblement essentiel	39	1 175 027

